

Les subsides

Je tiens à terminer aujourd'hui mon intervention en félicitant le gouvernement aussi bien du contenu des mesures destinées à une réforme du Code du travail que de la méthode qu'il a suivie pour l'élaborer, bien que cela ait pris un temps incroyablement long. Les modifications me paraissent justes, progressistes et compatibles avec les réalités socio-économiques des années 80. Cela ne devrait pas nous étonner étant donné que le ministre et ses collaborateurs ont discuté avec quelque 40 organismes syndicaux et associations d'employeurs représentant tous les secteurs assujettis au Code du travail. Je suis extrêmement heureux de l'accueil réservé à ces modifications. Il a été excellent, règle générale. Les députés n'ignorent sans doute pas que le CTC notamment, a approuvé les dispositions du projet de loi. Et l'Alliance de la Fonction publique a déclaré que c'était indiscutablement un pas dans la bonne direction. Par contre, le monde des affaires n'a pas aussi bien réagi que nous l'avions espéré de ce côté-ci de la Chambre, mais il se rendra compte que le projet de loi répond à une nécessité sociale et il s'adaptera. Comme je le rappelais tout à l'heure, l'employeur a intérêt, somme toute, à ce que le régime des négociations collectives fonctionne bien et à négocier avec une main-d'œuvre qui a le sentiment qu'on assure ses besoins légitimes. J'ai vraiment bon espoir que tous les partis consentiront à adopter ces amendements le plus rapidement possible.

J'aimerais dire quelques mots des propos de mon prédécesseur, le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen). Je tiens à rappeler à la Chambre que ce député néo-démocrate a été un véritable pionnier du mouvement ouvrier partout dans la région de l'Atlantique pendant de nombreuses années.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, le député ou son gouvernement serait-il d'accord pour qu'un seul représentant de chaque parti prenne la parole, ou que le débat ne dure qu'un jour à l'étape de la deuxième lecture et qu'on renvoie cette mesure au comité qui l'étudiera pendant une période fixée d'avance et lorsqu'elle reviendra à la Chambre, que le débat de troisième lecture ne dure qu'une seule journée ou qu'un seul représentant par parti prenne la parole? Dès qu'elle sera adoptée, elle pourrait franchir l'étape de la proclamation au Parlement avant même que la Chambre n'ajourne pour l'été. Il se peut que le gouvernement ne puisse prendre une telle décision étant donné que ce sera peut-être au nouveau premier ministre de décider. Mais nous aimerions que le gouvernement nous assure que si cette proposition faisait l'objet de négociations, elle ne serait assujettie à aucune autre condition, comme l'étude d'un autre projet de loi que le gouvernement pourrait vouloir présenter. En tout cas, mon parti ne posera aucune condition et nous aimerions bien que les députés de l'autre côté en fassent autant. Dieu seul sait ce que feront les conservateurs, mais le gouvernement a notre parole et j'aimerais que les députés d'en face donnent la leur.

M. Baker: Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que le ministre qui a parrainé ce projet de loi tient à le faire adopter le plus tôt possible. Mais je crois que ce sera peut-être difficile à l'étape du comité. Bien des groupes au Canada voudront sans aucun doute présenter des instances au

sujet de ce projet de loi. Je fais exception des syndicats qui ont considéré que c'était un pas dans la bonne voie. Je crois que les objections viendront des hommes d'affaires qui voudront faire connaître publiquement leur point de vue.

M. le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions à poser ou d'autres commentaires à faire, nous allons maintenant passer au débat.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Gander-Twillingate (M. Baker) que je félicite de l'intérêt qu'il porte à ces amendements, ainsi que ceux qui ont participé au débat très important que nous tenons en cette journée d'opposition. Je tiens également à féliciter le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) de sa motion, car il est capital que nous discutons des changements à apporter au Code du travail.

Le député qui vient de parler a dit qu'on avait longuement tardé à les présenter. C'est vrai. J'y pensais en revoyant ce qui s'est passé depuis l'époque où nous n'avons cessé de soulever la question en comité. J'ai été frappée de constater qu'il avait fallu énormément de temps pour que ces amendements voient le jour. En consultant mes dossiers, j'ai découvert que la question avait été soulevée la première fois au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, le 21 mai 1981, il y a plus de trois ans. Elle avait été soulevée par mon collègue de Don Valley-Ouest qui était alors le critique du parti conservateur pour les questions relatives au travail. Le ministre du Travail de l'époque, qui est actuellement ministre du Commerce international (M. Regan) et à qui il avait demandé quand les changements seraient apportés, lui avait répondu comme nous pouvons le lire dans le fascicule n° 5 du rapport du comité:

• (1710)

A la suite de cette révision laborieuse et approfondie, nous aurons bientôt une série d'amendements à proposer au Code du travail en ce qui concerne la sécurité et les conditions d'emploi, l'amélioration de la situation des femmes et des groupes minoritaires et le règlement des conflits de travail.

Puis il a ajouté:

Je vous prie de m'excuser de ne pas pouvoir préciser exactement ce dont il s'agit pour le moment. Nous pourrions évidemment le faire quand cette mesure sera présentée à la Chambre ce qui, je l'espère, se fera très bientôt.

Voilà ce qu'a déclaré le ministre du Travail en mai 1981 en réponse aux questions et prières du député de Don Valley-Ouest (M. Bosley), député conservateur. J'ai étudié de plus près les comptes rendus des délibérations de ce comité, car j'y ai siégé et j'ai participé aux discussions. Je me souviens qu'à de nombreuses reprises, le député de Rosedale (M. Crombie) avait demandé quand ces amendements seraient présentés. Le député de Perth (M. Jarvis) a de nouveau posé la question à la Chambre au début de l'année et au comité l'année dernière. Je tiens à dire que les conservateurs ont souvent abordé le sujet au comité et à la Chambre pour montrer que nous tenons absolument à ce que ces amendements au Code du travail soient présentés, débattus, examinés et adoptés avant la fin de la législature.